

4. Propositions de mesures, du plan poissons migrateurs de la CIPR

Le cours principal et ses affluents respectifs sont divisés en tronçons allant du Rhin deltaïque au Rhin alpin, le point kilométrique (PK) 0 est à la sortie du lac de Constance. Le Plan directeur propose de reconquérir presque 700 ha de zones de frai et de grossissement potentielles pour les salmonidés dans le bassin du Rhin sur des rivières prioritaires.

Fondamentalement, la restauration de la continuité porte autant sur la montaison que sur la dévalaison des poissons. Le transfert vers l'aval des matériaux solides et sédiments est un autre aspect de la continuité et pose un problème crucial sur le Rhin amont¹.

Pour les grands fleuves, les connaissances sur les possibilités techniques de protection des poissons à la dévalaison sont assez restreintes; dans une première étape, les mesures portent donc sur l'amélioration de la montaison dans le cours principal. Pour quelques affluents du Rhin de plus petite taille, certaines mesures efficaces de protection des poissons sont connues; l'aspect de la dévalaison dans ces cours d'eau est alors incorporé dans le Plan directeur.

4.1 Delta du Rhin (c'est la zone au Pays-Bas en amont de Rotterdam, (PK 857 à 1030))

Etat actuel et mesures jusqu'en 2015

Les poissons migrateurs remontent principalement dans l'hydrosystème rhénan en empruntant le Nieuwe Waterweg tout au sud, puis le Waal qui alimente pour 2/3 la mer du Nord en eau du Rhin. Le Waal est la principale voie de migration pour la montaison et la dévalaison des saumons dans l'hydrosystème du Rhin.

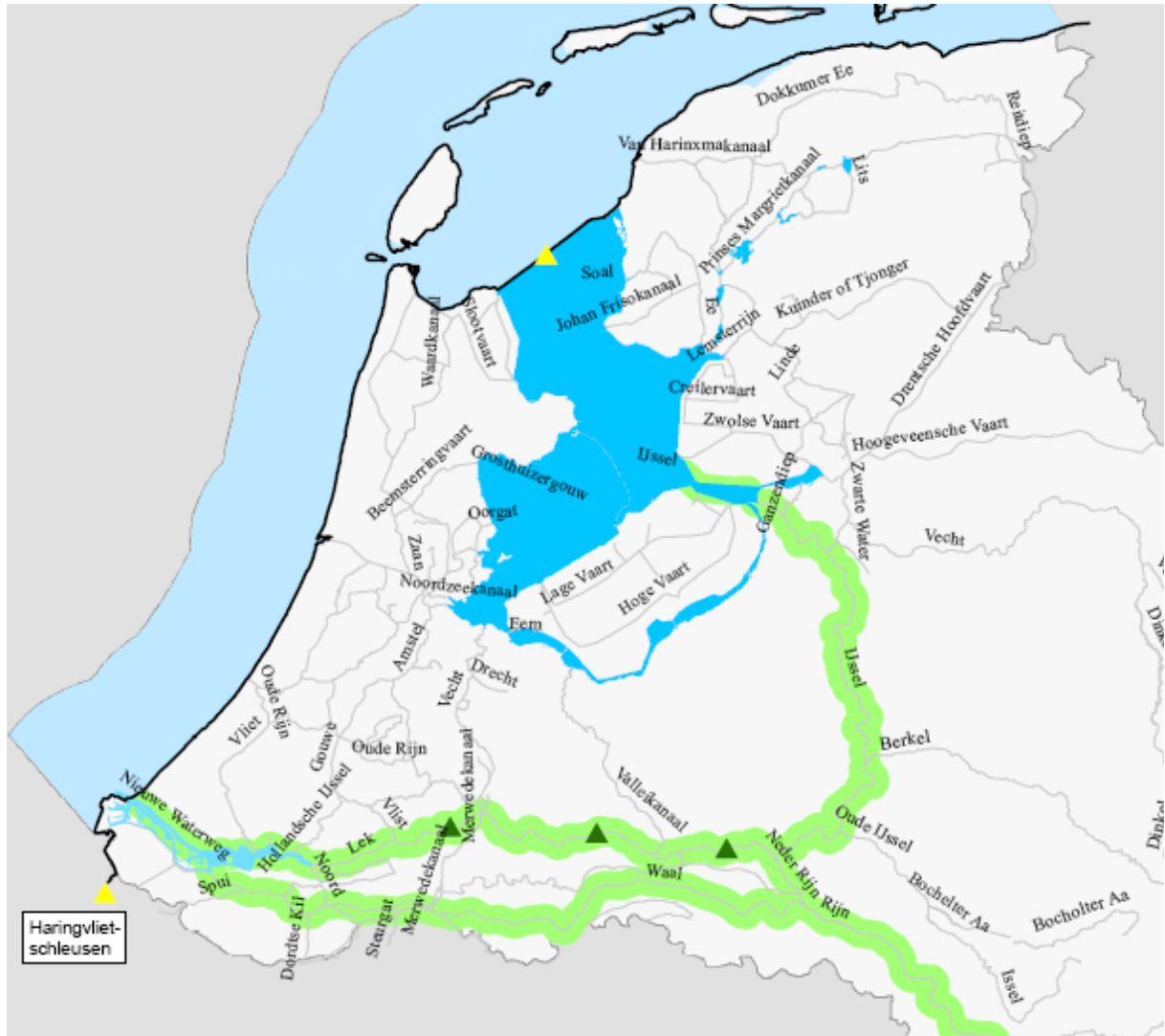
Les poissons ne peuvent remonter dans le Waal à partir des écluses du Haringvliet que dans une faible mesure, mais des projets d'amélioration sont en cours...

Seul 1/9^{ème} du débit du Rhin passe par l'IJssel. Malgré l'importance secondaire de ce passage, il est également prévu d'améliorer les conditions de remontée à hauteur de la digue terminale de l'IJsselmeer.

Les 3 barrages de Hagestein, de Maurik/Amerongen et de Driel sur le Lek/Nederrijn ont été équipés de rivières artificielles/passes entre 2001 et 2004 devant permettre la remontée des poissons. Les efforts de restauration de la continuité se concentrent sur l'ouverture partielle des écluses du Haringvliet avec une gestion des



¹Il y a un déficit de transfert de matériaux solides vers la plaine alors que ces matériaux s'accumulent dans les retenues hydroélectriques germano-suisses, des affluents comme l'Aare du haut Rhin sont très érosifs. Dans les retenues hydroélectriques de la plaine d'Alsace des sédiments s'accumulent avec d'énormes stocks de polluants comme l'hexachlorobenzène, du mercure et des PCB issus de la pollution historique du fleuve. Ces polluants sont périodiquement remis en suspension lors des crues et menacent la ressource eau potable des populations en aval.



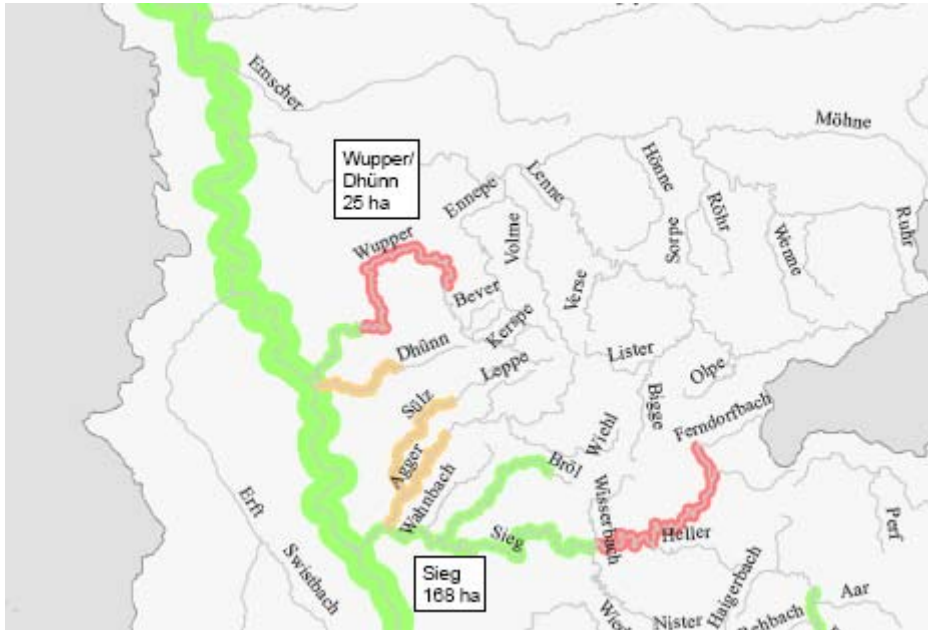
On remarque le triangle jaune sur la digue du polder, marquant l'écluse de Haringvliet (photo précédente).

écluses plus respectueuse des poissons (coûts: 36 millions d'euros). Il est ensuite prévu d'aménager des passes à poissons sur la digue terminale (coûts d'environ 2,5 à 5 millions d'euros). Ces coûts n'englobent pas les mesures de compensation à la suite de l'intrusion d'eau salée.

4.2 Rhin inférieur (PK 642 à 857)

Il n'y a pas d'ouvrages transversaux sur ce tronçon du Rhin, la continuité n'est donc pas altérée sur ce tronçon qui va de Rolandswerth à Lobith et comprend Duisbourg.

Etat actuel des affluents et mesures jusqu'en 2015



Dans les cartouches les superficies des frayères potentielles du sous-bassin

Les réflexions se concentrent actuellement sur les hydrosystèmes de la **Wupper** (avec son affluent Dhünn) et de la **Sieg** (avec ses affluents **Agger** et **Bröl**). Ces cours d'eau sont des rivières prioritaires du programme sur les poissons migrateurs.

On vérifie dans le cadre du Plan de gestion visé par la DCE si des mesures de restauration de la continuité et d'évaluation des frayères sont nécessaires et, dans l'affirmative, quelles sont ces mesures et les coûts qui y sont liés. Les mesures nécessaires, les plus efficaces au moindre coût et réalisables avec des moyens proportionnés sont réparties dans les différentes étapes du plan de gestion fixées par la DCE selon des critères d'efficacité, de faisabilité et de ventilation des coûts.

Wupper et Sieg abritent plus de 200 ha de zones de grossissement propices au saumon. Partant d'un taux de retour de 1,2%, cette superficie suffirait pour la remontée d'env. 2.500 saumons adultes dans les affluents-frayères du Rhin inférieur. Actuellement, quelque 30% des zones de frai et de grossissement sont accessibles aux saumons de retour. C'est sur ces zones que se concentrent les mesures d'alevinage. La reconquête d'autres habitats potentiels sera examinée dans le cadre des plans de gestion de la DCE. Il est prévu entre autres de réaliser un projet pilote dans le bassin de la Bröl (affluent de la Sieg) dans le cadre duquel seront levés les déficits actuels en termes de qualité des affluents frayères, dus par ex. au lessivage, à l'érosion, aux rejets d'eaux de pluie, etc. (coûts d'env. 10 millions d'euros).

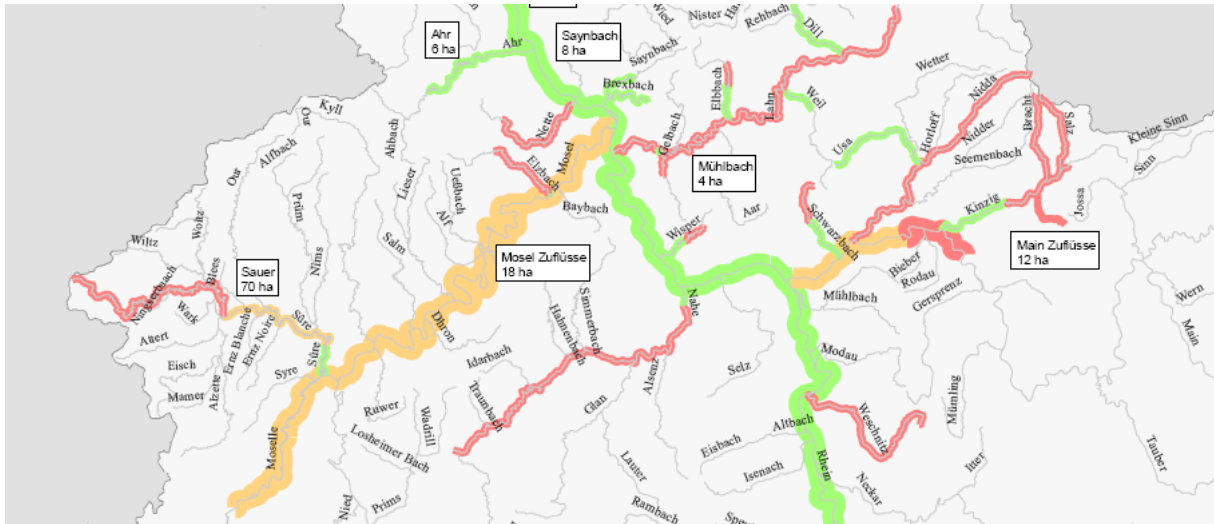
Des dispositifs de franchissement ont été réalisés sur le cours aval de la **Wupper** et de la **Dhünn**.

Depuis 20 ans, dans l'**hydrosystème Sieg** quatre grands ouvrages transversaux dans le cours principal et un barrage dans l'**Agger** ont été dotés de rampes rugueuses. Les coûts se sont élevés au total à env. 2,5 millions d'euros. La continuité a ainsi été restaurée jusque dans le tronçon rhénano-palatin de la Sieg. D'autres mesures telles que la construction de stations de contrôle (comptage des saumons) et la consolidation de dispositifs de franchissement existants (Buisdorf et Troisdorf) ont été réalisées sur la Sieg et l'Agger au cours des dernières années (coûts d'environ 1 million d'euros).

On compte dans la **Nister**, affluent rhénano-palatin de la Sieg, 16 barrages et seuils élevés sur un tronçon d'env. 63 km de longueur. Quatre de ces ouvrages sont devenus franchissables (coûts : 150.000 euros). Grâce à ces mesures, la Nister est désormais ouverte sur une longueur de 23 km. On envisage d'aménager quatre autres barrages pour permettre la libre-migration sur 22,5 km supplémentaires

4.3 Rhin moyen (PK 592 à 642)

Il n'y a pas d'ouvrages transversaux sur ce tronçon du Rhin qui va de Bingen à Rolandswerth; la continuité n'est donc pas altérée. C'est le Rhin à Coblence.



La Moselle (trait orange) rejoint le Rhin à Coblence, elle est entravée par 12 barrages sur son cours allemand, tous équipés de passes à bassins de fonctionnalité douteuse

Etat actuel des affluents et mesures jusqu'en 2015

Les principaux affluents du Rhin moyen sont la Moselle et la Lahn. Leur principale fonction est d'assurer l'accès des migrateurs jusqu'aux frayères et zones de grossissement plus en amont. Du fait de leur fonction de connexion, leur importance est toutefois équivalente à celle des autres rivières prioritaires.

Sur la **Moselle**, on a récemment réussi à regrouper les mesures compensatoires pour l'aménagement du 2^{ème} barrage de manière à ce que ces moyens puissent être investis à long terme dans l'amélioration systématique de la continuité de la Moselle (depuis son embouchure dans le Rhin à Coblence).

La **Lahn** n'est pas encore franchissable sur son cours aval (Rhénanie-Palatinat). A quelques exceptions près, elle a été rendue franchissable sur le tronçon amont hessois jusqu'au débouché de la Dill (investissements de l'ordre de 360.000 euros). Des solutions sont actuellement proposées ou programmées pour les obstacles à la migration encore infranchissables ou difficilement franchissables. Les coûts nécessaires à l'aménagement des quatre barrages concernés sont estimés à quelque 700 000 euros.

Les rivières prioritaires de frai et de grossissement sont les suivantes : **Ahr, Nette, Elzbach** (affluent de la Moselle), **Saynbach** (cours amont de la Lahn), **Wisper, Nahe**. Environ 150 ouvrages entravent la continuité de ce réseau, une centaine ont été équipés voire rasés ou sont en passe de l'être. Les coûts déjà investis ou déjà programmés s'élèvent à environ 7,5 millions d'euros. Pour le détail des actions voir www.iksr.org

optimiser la proposition soumise pour les barrages de Vogelgrün/Breisach⁵, Deux experts français bien connus ont engagé une réflexion à ce sujet et feront une contre-proposition à celle du bureau d'études Stucky.
Coûts : env. 100 millions d'euros

Mesures dans le cours principal du Rhin jusqu'en 2015

Les barrages agricoles de **Kehl** et de **Breisach** seront équipés d'un dispositif de protection et de dévalaison des poissons, on améliorera aussi le fonctionnement de l'ouvrage de montaison existant.

Le cahier des charges de la future concession de l'usine de Kembs⁶ imposera d'installer une nouvelle passe à poissons sur le barrage à l'entrée du Grand Canal d'Alsace. Il est prévu d'augmenter le débit minimal dans le Vieux-Rhin⁷. De plus, des processus hydromorphologiques plus étendus seront tolérés sur la rive française⁸. Les mesures liées à la nouvelle concession et celles prévues sur la rive allemande pour prévenir les inondations⁹ permettront de valoriser durablement la qualité écologique des habitats aquatiques et alluviaux dans ce tronçon fluvial de 50 km situé entre Kembs et Breisach au cours des prochaines années.

Coûts : le plan directeur devra les estimer.

⁵ La proposition du bureau d'étude consulté par la CIPR apparaît exagérément complexe avec un transport aérien par-dessus une route.

⁶La concession de 1932 est échue fin 2007, en réalité il y a aussi une concession franco-suisse portant sur la zone bâloise impactée par le remous du barrage de Kembs, ceci pose des problèmes juridiques qui font qu'à ce jour de novembre 2008, il n'y a toujours pas de nouvelle concession et que le Rhin reste à 20m³/s l'hiver, 30m³/s en été. L'été, hors périodes de crues, c'est « *un pipi de chat* » dans un lit de 200m de large ressemblant à un oued marocain l'été, mais ces débits peuvent devenir 3000m³/s en quelques heures en cas de délestages d'une crue. Aucune vie piscicole ne supporte de telles conditions hydrauliques et les associations aimeraient bien qu'une réflexion constructive s'engage sur cette question.

⁷ Le tronçon court-circuité fait environ 50km, Edf envisage 52m³/s alors que les experts et Alsace Nature, avec toutes les ONG environnementalistes franco-germano-suisse non inféodées à EDF, préconisent au moins 100m³/s, ce qui serait un peu moins de 1/10 du module...

⁸ On admettra et même provoquera une certaine érosion des berges en rive française pour apport de débit solide lors des phénomènes de crue, ces sites deviendront des frayères potentielles pour les saumons et truites de mer.

⁹ On construira des zones de rétention des crues en décaissant une vaste zone en rive droite. Un plan de rétention de 290 millions de m³ pour l'ensemble du Rhin supérieur est en cours de définition depuis 25 ans (1982), sa réalisation va enfin commencer. C'est dire combien l'acceptation sociale du plan a été discutée et s'avère toujours difficile. Aux dernières nouvelles de nouveaux recours juridiques sont en instance...



Une vue du Vieux-Rhin au niveau de Kembs (photo Jean Wencker).

Les solutions techniques détaillées des dispositifs de franchissement au droit des cinq usines de Strasbourg, Gerstheim, Rhinau, Marckolsheim et Vogelgrün/Breisach ainsi qu'à hauteur des seuils fixes des festons du Rhin à hauteur de Gerstheim, Rhinau et Marckolsheim doivent être affinées, accompagnées parallèlement d'une étude « stratégique ». Les mesures réalisées seront évaluées par des contrôles de suivi en vue d'optimiser les étapes suivantes de mise en œuvre du plan directeur.

Il est à souligner que l'on renoncera à restaurer la libre migration piscicole au droit des barrages de Fessenheim, d'Ottmarsheim et de Kembs dans le Grand Canal d'Alsace¹⁰ (économie d'env. 60 millions d'euros), les poissons migrateurs à la montaison devant être dérivés vers le Vieux-Rhin à hauteur du barrage de Vogelgrün/Breisach.

Il faut de nouveau mentionner l'importante décision ministérielle du 18/10/07 à Bonn de planifier la construction de dispositifs de montaison piscicole au droit du barrage de Strasbourg et d'équiper celui de Gerstheim et les seuils agricoles des festons de Gerstheim et de Rhinau d'ici 2015 (coûts d'environ 39 millions d'euros) ce qui doit ré ouvrir l'accès à l'hydrosystème allemand Elz-Dreisam qui abrite 59 ha de zones de frai et de grossissement.

¹⁰ Ce qui apparaît peu ambitieux pour le monde associatif et à moyen terme inacceptable, et apparaît tout à fait scandaleux à la pêche professionnelle car le Canal d'Alsace, tout en étant une auge bétonnée, recèle quand même une population significative d'anguilles et quelques autres espèces qui ont aussi besoin de migrer au cours de leur cycle vital.

Pour la dévalaison dans le cours principal, le programme doit privilégier l'amélioration des connaissances permettant de mettre en œuvre des mesures de gestion¹¹, les mesures d'équipement semblant difficiles à mettre en œuvre.

Mesures après 2015

La continuité des barrages de Rhinau, Marckolsheim et Vogelgrün/Breisach sera rétablie progressivement. Les frayères et les habitats de juvéniles situés dans le Vieux Rhin et le haut Rhin avec la Wiese seront à nouveau accessibles.

Coûts : env. 40 millions d'euros et dispositif de franchissement de Kembs

Habitats de frai et de grossissement à nouveau accessibles :

64 ha dans le Vieux-Rhin, 24 ha dans la Wiese, 17 ha dans la Birs und 3 ha dans l'Ergolz près de Bâle.

Dans le cadre de la future concession de l'usine de Kembs il sera procédé d'ici 2020 à un suivi des résultats pour déterminer si d'autres mesures de restauration des habitats sont nécessaires; ceci concerne notamment l'ajustement du débit réservé.¹² Il faudra probablement prendre d'autres mesures pour la dévalaison piscicole.

Mesures dans les affluents jusqu'en 2015

En rive gauche :

Les travaux du COGEPOMI Rhin Meuse, ont permis d'établir des listes de rivières prioritaires pour la restauration de la continuité écologique, sur ces rivières les obstacles devront être effacés ou rendus franchissables avant 2015.¹³ Une première liste reprend les axes prioritaires pour les migrations du saumon de la carte CIPR annexée au document partie 1 de ce rapport, ce sont les rivières où depuis quelques années des retours de migrateurs sont enregistrés ou d'autres où l'on ambitionne de les faire revenir par des alevinages, ce sont essentiellement l'III jusqu'à sa confluence avec la Doller et ses affluents **Bruche, Giessen, Liepvrette, Fecht, Weiss** et la partie aval de la **Doller**.¹⁴ Une seconde liste comprend tout le chevelu des rivières du bassin de l'III au nord de Colmar et les affluents du Rhin dont la confluence en amont d'Iffezheim est située de sorte que la migration vers la mer soit libre, ces rivières sont classées prioritaires pour l'anguille. L'ensemble a été soumis au comité de bassin de Rhin-Meuse le 24/10 et approuvé. Les coûts pour le rétablissement de la continuité au premier programme de mesure (d'ici 2015) ont été estimés à 38 millions d'euros pour l'ensemble du bassin Rhin-Meuse.

En rive droite :

L'accès aux frayères et habitats de juvéniles du Schwarzbach, de la Nidda et de la Kinzig, aux **affluents du Main**, ainsi qu'à ceux des rivières bavaraises, est entravé voire empêché par de nombreux barrages interrompant le cours du Main. Des solutions techniques détaillées sont à élaborer pour la mise en place de dispositifs de montaison sur les cinq barrages de Kostheim, Eddersheim, Griesheim, Offenbach et Mühlheim et les modalités financières requises sont à déterminer.

La question de la faisabilité et de l'échéancier précis, depuis aujourd'hui jusqu'à 2015, 2021 ou 2027, de la restauration de la continuité écologique au droit de ces ouvrages doit être posée en prenant en compte les éléments suivants :

¹¹ Si l'on savait reconnaître les pics de migration des anguilles, on pourrait éventuellement procéder à des arrêts ciblés du turbinage comme l'a suggéré la commission européenne.

¹² On envisage déjà qu'il pourrait être nécessaire de le porter à 80m³/s, les experts piscicoles savent d'ores et déjà qu'il faudrait bien plus pour optimiser les bénéfices écologiques.

¹³ Il est scandaleux que de nombreux sites hydroélectriques soient en infraction depuis 2004 avec les prescriptions du L 432-6, notamment deux ouvrages sur l'III à Illkirch-Graffenstaden pourtant à quelques pas des services de Police de l'Eau du Service de la Navigation de Strasbourg (le SNS) et de la DDA.

¹⁴ Il faudrait rajouter la Lauter affluent franco-allemand au nord de l'Alsace dont la Wieslauter est un affluent.

- analyse coûts/efficacité et analyse coûts-bénéfice
- acceptabilité des coûts et possibilités de financement
- faisabilité technique des mesures d'ici 2015 et/ou 2021 / 2027.

La Wieslauter est un cours d'eau franco-allemand au nord de l'Alsace. Sur les 65 km de son cours, il y a 15 ouvrages transversaux dont 3 franchissables, 5 jugés partiellement franchissables et 7 non franchissables. La continuité est déjà rétablie sur deux obstacles transversaux dans le cours aval de la Wieslauter.

Il est prévu de rétablir la continuité des tronçons envisagés pour la réimplantation des espèces piscicoles potamotoques¹⁵ dans les hydrosystèmes de la **Murg** (tronçon de 1^{ère} priorité), de l'**Alb**, de la **Rench** et de la **Kinzig**. Ces mesures donneront accès à 125 ha d'habitats de juvéniles au total.

Dans l'hydrosystème **Elz/Dreisam**, les potentialités de reconquête d'habitats salmonicoles sont importantes (59 ha d'habitats de juvéniles) L'hydrosystème Elz/Dreisam n'est cependant accessible aux poissons amphihalins¹⁶ que si la continuité est rétablie au droit des usines de Strasbourg et de Gerstheim ainsi qu'aux seuils agricoles du feston de Rhinau, cela devrait être fait en 2015 si l'on se fie au courrier de Jean-Louis Borloo du 3 septembre 2008 vers le président de Edf.

¹⁵ Se dit des espèces migrant pour se reproduire vers les eaux douces par opposition aux espèces thalassotoques comme l'anguille qui migrent pour se reproduire en mer. On dit aussi espèces « anadromes » en opposition aux espèces « catadromes »...

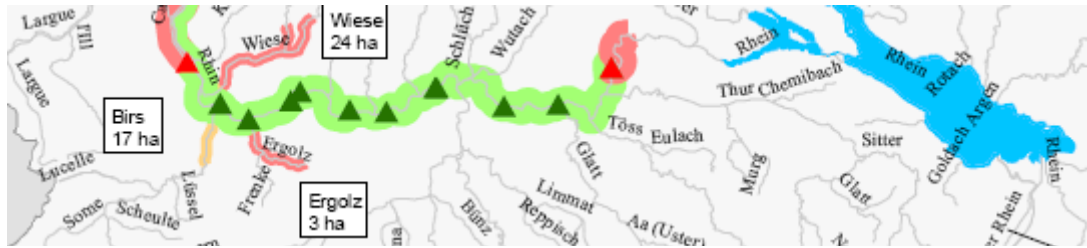
¹⁶ Vivant alternativement en eau douce et en eau salée.

Ci-Contre :

la situation complexe du Rhin canalisé par l'hydroélectricité, en aval de Kembs quatre ouvrages sur le Canal d'Alsace, à l'est le *Vieux-Rhin* entre les deux ce qu'on appelle *l'Île du Rhin*. En aval de Vogelgrun chaque usine est contournée à l'est par un feston, où coule un débit réservé de $15\text{m}^3/\text{s}$, les traits noirs sur les festons sont les « *barrages agricoles* ». Vieux-Rhin et festons servent d'exutoire des crues quand les ouvrages hydroélectriques sont saturés. En aval de Strasbourg, un autre concept d'ouvrage évite les festons. Les écluses sont dessinées en jaune, la centrale hydroélectrique en rouge. Entre Iffezheim et Gamsbheim leurs implantations sont inversées...



4.5 Haut Rhin (PK 0 à 170)



Partie germano-suisse du Rhin, la Birs est le trait orange

Sur le haut Rhin¹⁷, entre Bâle et le lac de Constance, les usines hydroélectriques suivantes sont équipées de dispositifs de franchissement fonctionnels :

Birsfelden, August-Wyhlen, Rheinfelden, Ryburg-Schwörstadt, Bad Säckingen, Laufenburg, Albruck-Dogern, Eglisau, Reckingen et Schaffhouse. Seule l'usine de Rheinau, située en aval des chutes du Rhin à Schaffhouse, n'est pas encore dotée de passe à poissons.

Mesures jusqu'en 2015

Entre 2008 et 2010, la continuité sera améliorée au droit des usines de Rheinfelden (rivière artificielle et passe à poissons), d'Albruck-Dogern (rivière artificielle et aménagement de la passe à poissons) et d'Eglisau (ascenseur et passe à poissons). L'usine de Ryburg-Schwörstadt sera équipée d'une rivière artificielle d'ici 2012. Pour le franchissement de l'usine de Rheinau une procédure est en cours.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la directive cadre sur l'eau dans le secteur de travail 'Haut Rhin', il est en outre prévu d'optimiser progressivement les dispositifs de franchissement existants au droit de Birsfelden, Säckingen, Laufenburg et Reckingen.

Après 2015

Certains ajustements resteront à réaliser, notamment pour la protection des poissons dévalants.¹⁸

Mesures dans les affluents du Rhin jusqu'en 2012/2015

Il est prévu de restaurer la continuité dans les tronçons de l'hydrosystème de la **Wiese** prévus pour la réimplantation des poissons migrateurs anadromes. Ceci permettra de donner accès à 22 ha d'habitats de juvéniles au total dans la partie bade-wurtembergeoise de cette rivière. Pour que l'hydrosystème de la Wiese soit accessible, il est nécessaire que la continuité soit rétablie dans le Rhin supérieur et qu'un barrage soit aménagé sur le tronçon suisse de la Wiese. Dans ce tronçon suisse, 2 hectares environ se prêtent aux fonctions de zones de grossissement.

Diverses mesures de redynamisation ont été réalisées dans la **Birs**¹⁹ et de nombreux obstacles ont été levés ; il reste encore deux dispositifs de montaison à améliorer. Ces mesures permettraient aux poissons d'accéder à env. 17 hectares d'habitats de juvéniles si la continuité du Rhin était assurée jusqu'à Bâle. Dans les fleuves du bassin inférieur et moyen du Rhin offrant des potentialités biotopiques similaires à celles de la Birs, les espèces piscicoles migratrices se sont déjà réimplantées avec succès.

¹⁷ On ne confondra pas ce tronçon du Rhin avec le département français du même nom qui constitue la partie sud de l'Alsace

¹⁸ On espère d'ici 2015 bénéficier des dividendes d'une recherche actuellement très active sur les modalités de la dévalaison des anguilles, la mise aux normes des grilles d'entrée des turbines devrait pouvoir s'imposer car l'entrefer est toujours 100mm sur les grands ouvrages du Rhin alors que 20mm semble un maximum aux yeux de la communauté des experts piscicoles.

¹⁹ On trouve aussi l'écriture Birse sur certaines cartes comme la Michelin

Pour atteindre l'**Ergolz**, affluent du Rhin le plus en amont dans la région bâloise, les saumons doivent encore surmonter deux autres barrages placés sur le haut Rhin. On trouve actuellement dans cette zone un peu plus de 3 ha d'habitats de juvéniles.

Pour reconquérir les frayères et les habitats de juvéniles qui, du fait de l'impact de la zone de remous sur le haut Rhin, ne sont plus accessibles aux espèces piscicoles, même à celles typiques du milieu aquatique en présence, il est prévu de raccorder au cours du haut Rhin les affluents Hasel, Hauensteiner Alb et Hauensteiner Murg, ainsi que la Wutach et la Biber.

4.6 Lac de Constance/Rhin alpin

Dans la zone du lac de Constance et du Rhin alpin, un programme de sauvetage de la **truite du lac de Constance**, coordonné par le Groupe de travail « *Rhin alpin* » de la Conférence internationale des plénipotentiaires pour la pêche dans le lac de Constance (IBFK) est engagé avec succès depuis une vingtaine d'années. Ce programme repose également sur les mêmes deux piliers : rétablissement de la continuité du Rhin alpin et de ses affluents et restauration des frayères et des habitats de juvéniles.

5. Procédure ultérieure / perspectives

Pour garantir le succès du programme Saumon 2020 et démontrer l'efficacité des mesures, il convient de clarifier les questions suivantes dans le cadre de la mise au point du Plan directeur :

- Amélioration des connaissances pour une meilleure protection des poissons à la dévalaison au droit des usines hydroélectriques dans les grands fleuves
- Preuve et estimation des effets cumulatifs lors de la montaison et de la dévalaison des poissons migrateurs
- Mise en oeuvre progressive de mesures avec suivi des résultats
- Considérations coût-efficacité et modèles de financement

Les expériences acquises devraient être échangées avec des programmes de poissons migrateurs réalisés dans d'autres hydrosystèmes.

Conclusion

Voilà un aperçu sur l'état actuel des travaux en cours au sein de la CIPR pour refaire du Rhin un fleuve salmonicole et un habitat pour les poissons migrateurs qui furent jadis la richesse économique du fleuve.

La directive, en affichant sans ambiguïté qu'il n'y a pas de bon état des eaux ni bon potentiel sur une masse d'eau fortement modifiée sans que la continuité écologique soit rétablie, constitue le levier pour la mise en oeuvre des actions précédentes.

Il reste à faire admettre aux politiques et à la population que toutes ces mesures apportent aussi d'énormes bénéfices économiques en matière de qualité des eaux, de gestion des crues, d'enrichissement du milieu de vie et qu'elles s'inscrivent dans une véritable perspective de développement durable.

La commission du Rhin ne manque pas d'ambitions, sa démarche est pragmatique et a fait ses preuves dans divers domaines de l'écologie fluviale.

Refaire du Rhin un fleuve salmonicole est aussi cohérent avec la toute récente désignation de la bande rhénane entre Bâle et Karlsruhe à l'inventaire « RAMSAR » des

zones humides d'intérêt mondial, rétablir la continuité du fleuve est une nécessité absolue.

Donnons à la CIPR les moyens d'atteindre ses ambitions par un débat citoyen en France et dans le cadre de la gouvernance de l'union européenne, dont nos amis suisses ont toujours été des observateurs attentifs et constructifs.

Le Rhin est par excellence le laboratoire de l'application de la DCE, beaucoup de recherches scientifiques sont en cours et d'autres sont nécessaires pour améliorer la gestion du fleuve, notamment sa gestion écologique en relevant le défi d'en refaire un fleuve salmonicole et assurer la pérennité de sa population d'anguilles.

Par « *La Lettre Eau* » FNE apporte une contribution à cette noble entreprise où la communication vers les décideurs et financeurs est essentielle.

Jean Wencker

Réseau eau de FNE

Administrateur de l'agence de l'eau Rhin-Meuse

Délégué d'Alsace Nature auprès de la CIPR

Vice-Président de Saumon-Rhin